

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

**Décision du 16 septembre 2021
portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)**

NOR : TREA2127897S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

Vu la décision du 2 avril 2021 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations liées à la gestion des immobilisations du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » mentionnées à l'article 162 du décret du 7 novembre susvisé, à :

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » ;

Mme Vanessa Gajewski, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs à la certification du service fait, à la validation des engagements juridiques et des demandes de paiement liés à l'exécution des dépenses ainsi qu'à la validation des titres de recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

Mme Bernadette Depehi-Chero, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe ;

Mme Vanessa Gajewski, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Lionel Montocchchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur de la sécurité de l'aviation civile océan Indien ;

M. Laurent Demoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

M. Victor Kadila, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département « gestion des ressources » ;

M. Christophe Boquen, attaché d'administration de l'Etat, délégué de Mayotte dans la limite de 5 000 euros, dans la limite des attributions de la délégation de Mayotte mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 avril 2021 susvisée ;

Mme Cécile Correa-Doisy, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, adjointe au délégué de Mayotte et responsable administrative de la délégation de Mayotte dans la limite de 2 000 euros, dans la limite des attributions de la délégation de Mayotte mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 avril 2021 susvisée.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30 et 31 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Bernadette Depehi-Chero adjointe principale d'administration de l'aviation civile de première classe, chargée de voyages ;

Mme Vanessa Gajewski, adjointe principale d'administration de l'aviation civile de deuxième classe, gestionnaire finances.

Article 7

La décision du 17 mai 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 16 septembre 2021.

P. CIPRIANI